

# Un plan d'actions dès septembre 2021 pour prévenir et protéger

Le Maire de Mandelieu-La Napoule a impulsé un plan d'actions offensif de lutte contre l'inondabilité pour réduire le risque sur le territoire et une stratégie de résilience inédite et ambitieuse. Point de situation sur les aménagements réalisés, les procédures en cours et la politique d'acquisition foncière.

## Les Vergers de Minelle : la Ville obtient une avancée historique !

Un accord a finalement abouti entre l'Immobilière Casino et la Ville de Mandelieu pour faire de cette zone, en friche jusqu'à présent, l'une des principales lignes de défense du territoire. Après avoir acquis les 13,4 hectares nécessaires, la ville réalisera « une Zone d'Expansion de Crue qui protégera les personnes, les biens et les habitations. Nous ferons de cet espace foncier un ouvrage remarquable de résilience et l'un des plus grands parcs naturels interurbains d'Europe. Un lieu de vie et de protection. » se félicitait le Maire.

La ville et l'Immobilière Groupe Casino présenteront, au cours du dernier trimestre 2021, les grands axes de ce projet et organiseront les groupes de travail dédiés pour concrétiser les travaux dans les meilleurs délais. MLN Mag' reviendra dans ses prochaines éditions sur ce grand projet de la résilience du territoire.

*« Bien plus qu'une zone d'expansion de crue, ces espaces redeviendront une vaste étendue naturelle ouverte au public, parsemée d'arbres remarquables, de fleurs, de chevaux, d'arbres fruitiers et de saveurs évoluant au gré des saisons. Cette réussite est une première en France.*

*Elle consacre la parfaite synergie des services de la Ville, de l'État, de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins et du Groupe Casino. Notre nouvelle méthodologie de travail a porté ses fruits. Un grand merci à tous les acteurs de cette grande avancée dont Éric DANIEL-LACOMBE, notre architecte et aménageur. »*

**Sébastien LEROY**



## Plan Collines : 3,6 M€ de travaux pour sécuriser les voies

La double inondation de 2019 a frappé durement le collinaire dont 6 sites ont été particulièrement impactés : **le boulevard Jeanne d'Arc-Avenue Saint Andrée (voie privée ouverte au public POP), le Chemin de la Marne (voie communale), le Boulevard de Valmajour (POP), le Chemin des Hespérides (POP), l'Avenue des Magnanelles (voie communale) et la rue Jean Monnet-Chemin de la Théoulère (voie communale)**. La complexité structurelle des moyens à mettre en œuvre pour sécuriser l'ensemble a nécessité des études géotechniques longues (325.000 €) – retardées par le contexte sanitaire et l'absurdité administrative française - qui ont abouti, mi-août, à la notification des marchés de maîtrise d'œuvres. Des conventions d'autorisation de propriétaires privés pour l'exécution des travaux sont en cours. Ces derniers devraient débuter, secteur par secteur, lors du dernier trimestre 2021 et s'achever (hors aléas climatiques) en début d'année 2022. Ils consisteront, selon les voies concernées, par la pose de micropieux, de voile en béton armé, de dispositifs de drainage, de lignes de clous définitifs... MLN Mag' y reviendra en détail dans une prochaine édition.



## La maîtrise du foncier, élément clé de la lutte contre l'inondabilité

La stratégie de résilience du territoire est illustrée par une politique d'acquisitions foncières extrêmement ambitieuse dont l'objectif premier est la renaturalisation du territoire pour réduire le risque Inondations. Le dernier acte de cette démarche très volontariste est l'acquisition prochaine par la ville des Vergers de Minelle, suite à l'accord historique négocié avec l'Immobilière Casino. La commune poursuit également des négociations pour des acquisitions amiables sur le périmètre de l'ESR (Espaces Stratégiques de Requalification) qui comporte également la restauration des berges de l'Argentière.

- **Le bassin écrêteur de crues La Théoulière** : acquisition des parcelles concernées, pour une superficie totale de 8.961 m<sup>2</sup> (234.300 €)
- **Le Fonds Barnier** : acquisition de 2 propriétés sinistrées par les inondations 2019, 3 autres en cours d'acquisition (2.679.934 €). La commune va devoir prendre en charge également la démolition de ces propriétés, avec une participation financière très partielle de l'Etat.
- **La restauration des Berges du Riou de l'Argentière** : en cours d'acquisition amiable de 6 parcelles sur Minelle pour une superficie totale de 23.719 m<sup>2</sup> (253.830 €).
- **Le Riou de l'Argentière** : acquisition de 10 parcelles pour une superficie totale de 27.196 m<sup>2</sup> (1.303.000 €). Reprise en gestion de 2 parcelles du Old Course pour une superficie de 32.875 m<sup>2</sup>

## Le Village de La Napoule

### La canalisation des eaux du San Peyre

Comme évoqué le mois dernier, les travaux de canalisation des eaux du ruissellement du San Peyre réalisés par la Commune sont achevés. Les eaux ainsi canalisées se déverseront sur une zone naturelle, située en contrebas, dans une parcelle boisée. L'ensemble de l'avenue du 23 août a profité au passage de l'embellissement complet de la voie et de la création d'une piste cyclable sécurisée. Les travaux se poursuivront à l'automne avec la réalisation de la phase II pour une connexion jusqu'au rond-point qui permettra d'assurer une continuité de piste cyclable et une optimisation de la canalisation des eaux de pluie.



### LA MISE EN SÉCURITÉ DU BAS QUARTIER

- ✓ Sécurisation des deux stations de pompage d'eaux pluviales et d'eaux usées
- ✓ Mise en sécurité du groupe électrogène des deux installations de pompage
- ✓ Mise hors d'eau des compteurs ENEDIS : chaque particulier devra prendre attache avec ENEDIS.

À  
VENIR

### L'ÉMISSAIRE DE LA PLAGE DU CHÂTEAU

Le prolongement de cet émissaire au sein du Port La Napoule permettra de rejeter les eaux dans l'enceinte portuaire lorsque le quartier sera soumis à de fortes pluies. L'ouvrage agira comme un système de surverse et sera par ailleurs équipé d'un dispositif qui permettra de retenir les macro-déchets tout en assurant le libre écoulement des eaux de pluie. Travaux réalisés par la CACPL. **Travaux prévisionnels : fin 2021**